



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Service des forêts et de la nature SFN**  
**Amt für Wald und Natur WNA**

Route du Mont Carmel 5, Case postale,  
1762 Givisiez

T +41 26 305 23 43  
[www.fr.ch/sfn](http://www.fr.ch/sfn)

*Givisiez, le 04 mai 2023*

# **Stratégie cantonale biodiversité - SCB**

## **Rapport – Consultation publique**

## Table des matières

<b>1. PRÉAMBULE.....</b>	<b>4</b>
Remarque préliminaire.....	4
Contexte .....	4
Remerciements et traitement des prises de position .....	5
<b>2. GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>5</b>
Réception de la SCB .....	5
Remarques principales .....	6
<b>3. SYNTHÈSE DES REMARQUES PAR THÉMATIQUES .....</b>	<b>7</b>
Coordination entre les concepts et stratégies .....	7
Manque d'ambition .....	7
Craintes quant à la mise en œuvre .....	8
IE : aires centrales et de mise en réseau.....	9
Réserves forestières.....	9
Agriculture .....	10
Ressources insuffisantes .....	10
▪ Ressources humaines .....	10
▪ Ressources financières .....	10
Ressources trop importantes .....	11
▪ Ressources humaines .....	11
▪ Ressources financières .....	11
CDD et CDI .....	11
Objectifs et indicateurs de suivi.....	12
Suivi de mise en œuvre .....	12
Mesures du rapport technique .....	12
<b>4. CONCLUSION .....</b>	<b>13</b>
Modifications importantes de mesures .....	13
▪ M3-12 : Entretien des talus routiers et ferroviaires.....	13
▪ M4-13 : Augmentation de la part subventionnable pour les revitalisations des eaux.....	13
Mesures retirées .....	13
▪ M3-5 : Réduction des effets des pesticides .....	13
▪ M5-13 : Poste de doctorat cantonal en biodiversité.....	13
Mesures fusionnées .....	13
▪ M5-3 : Elaboration de plans d'action pour les espèces prioritaires et M5-4 : Mise en œuvre de mesures en faveur des espèces prioritaires.....	13

Nouvelle annexe.....	13
<b>5. LISTE DES ORGANES AYANT RÉPONDUS .....</b>	<b>14</b>
<b>6. ANNEXE .....</b>	<b>17</b>

# 1. Préambule

## Remarque préliminaire

La notation des mesures fait référence à la version de la SCB mise en consultation publique.

## Contexte

En 2020, un rapport sur l'état de la biodiversité dans le canton de Fribourg répondait à diverses interventions parlementaires<sup>1,2,3,4</sup>. Cette étude<sup>5</sup>, mettant en lumière la nécessité d'agir face à la crise de la biodiversité, marquait le premier pas de l'élaboration de la Stratégie cantonale biodiversité (SCB). L'élaboration de la SCB a débuté en 2021. Elle s'inspire de la Stratégie et du Plan d'action Biodiversité Suisse<sup>6,7</sup>. Elle prend en compte les efforts existants, organisés au sein d'autres planifications nationales et cantonales (SDD, PCC, Plan Phyto, Conventions-programmes dans le domaine de l'environnement, PSGE, Stratégie cantonale pour la protection des sols, etc.) et propose des mesures concrètes. Les mesures proposées par la SCB peuvent concrétiser ou compléter certains éléments venant des autres stratégies cantonales, mais ne créent pas de redondance.

Lors de sa séance du 10 mai 2022, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation publique de la SCB. La consultation s'est déroulée du 1er juin 2022 au 30 septembre 2022.

La SCB était disponible pour consultation sur le site internet de l'Etat, à l'adresse suivante : <https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/faune-et-biodiversite/strategie-cantonale-biodiversite>. Au total, 69 organes ont répondu à la consultation publique (Annexe I – Liste des organes répondants). Parmi les organes répondants, on compte 5 directions, 12 services cantonaux, 6 partis politiques, 11 communes et associations de communes, 31 associations, 2 entreprises, l'université de Fribourg et une réponse à titre privé (Fig. 1).

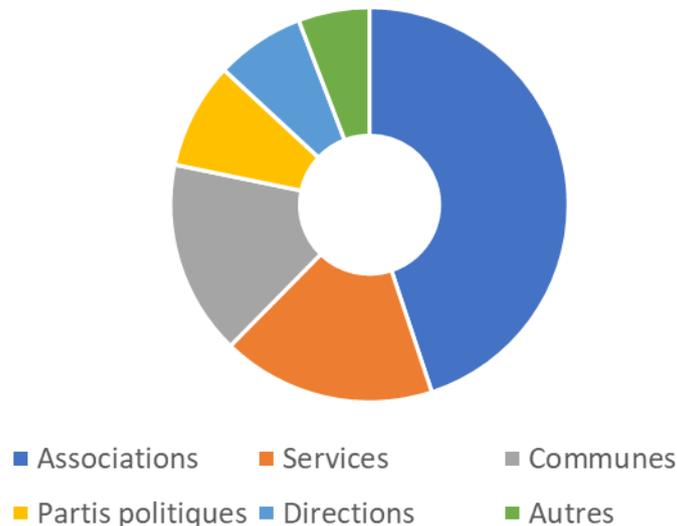


Figure 1 : Répartition des organes répondant par catégories

1 Question N. Pasquier 2019-CE-1 : Quel est l'état de la biodiversité dans le canton de Fribourg ?

2 Motion D. Bonny/E. Schnyder 2019-GC-49 : Protéger la biodiversité du canton de Fribourg

3 Postulat A. de Weck/M. Bapst 2019-GC-69 : Etude sur la qualité des écosystèmes dans le canton de Fribourg et les mesures à mettre en place pour l'améliorer

4 Postulat R.A. Schmid 2019-GC-33 : Evaluation et mesures dans le canton de Fribourg contre la disparition dramatique des insectes

5 Gremaud J., Fragnière Y., Volkart G. & Rion F. (2021). Etat des lieux et mesures en faveur de la biodiversité dans le canton de Fribourg. Rapport technique dans le cadre de la stratégie cantonale biodiversité. Sur mandat du service des forêts et de la nature, Givisiez

6 OFEV (2012). Stratégie Biodiversité Suisse. Berne

7 OFEV (2017). Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse. Berne

## Remerciements et traitement des prises de position

Nous tenons à remercier tous les organes et toutes les personnes nous ayant transmis leur prise de position.

Le traitement des prises de position a été réalisé par le SFN, puis validé par le comité de pilotage du projet. Afin d'appréhender au mieux les avis et souhaits des répondant·e·s et face au nombre important de commentaires, il a été décidé de faire figurer dans le corps du rapport les remarques principales reprises et soutenues par un grand nombre d'organes. La totalité des commentaires, triés par thématiques, ainsi que les réponses relatives à ces commentaires et les modifications apportées à la SCB peuvent être consultés en annexe (Annexe II – Liste des commentaires).

## 2. Généralités

### Réception de la SCB

La consultation publique de la SCB a sollicité une bonne participation, avec 69 organes répondants. Ces organes ont répondu par 13 commentaires en moyenne (maximum 102 commentaires). Parmi les organes répondants, 10 ont signalé n'avoir pas de commentaires.

Après avoir été triés, 408 commentaires différents, répartis sur l'ensemble des chapitres de la SCB ont pu être identifiés. Les chapitres O3 (*Gérer les surfaces à valeur écologique et les structures naturelles*), O4 (*Compléter l'infrastructure écologique selon les besoins*) et O5 (*Protéger et renforcer les espèces prioritaires*) et ont été sujets à plus de commentaires que les autres. Tandis que les chapitres O1 (*Planifier l'infrastructure écologique*), O2 (*Intégrer l'infrastructure écologique dans les outils de l'aménagement du territoire et assurer la protection légale des biotopes*), O6 (*Sensibiliser la population*), O7 (*Promouvoir l'intégration de la biodiversité dans les différentes politiques sectorielles*) ainsi que les chapitres concernant spécifiquement les ressources financières et humaines ont suscité moins de réactions (Fig. 2).

À noter que 16% des commentaires ne se rattachaient pas à un chapitre en particulier, mais revenaient sur l'ensemble de la stratégie.

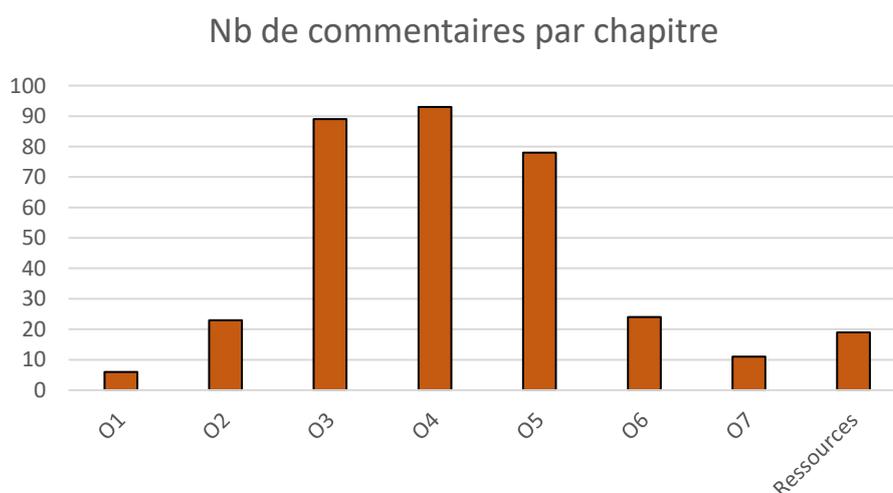


Figure 2 : Répartition des commentaires par chapitre

## Remarques principales

De manière générale, les réponses apportées lors de la consultation publique sont favorables à l'élaboration d'une SCB et les organes reconnaissent l'importance d'enrayer rapidement le déclin de la biodiversité.

Parmi tous les avis et remarques qui ont été formulés, six remarques récurrentes se démarquent et semblent faire converger les critiques :

1. La quasi-totalité des organes ayant pris position sur la SCB reconnaissent l'importance d'agir rapidement pour préserver la biodiversité. La crise de la biodiversité n'est pas remise en question.
2. La mise en œuvre ainsi que les conséquences économiques et sur la charge de travail de certaines mesures sont appréhendées par plusieurs organes.
3. Un peu moins de la moitié des retours reprochent à la SCB de ne pas prévoir suffisamment de ressources humaines et financières. Ceux-ci estiment d'une part que les ressources prévues par la SCB ne permettront pas de combler pleinement les manques actuels dans les services de l'Etat. D'autre part, les ressources financières prévues par la SCB sont jugées insuffisantes pour enrayer concrètement et efficacement le déclin de la biodiversité.
4. Selon 17 organes, la mise en œuvre doit pouvoir être suivie. L'absence d'objectifs précis ou d'indicateurs permettant un suivi transparent est critiqué.
5. En lien avec la remarque sur les ressources : le manque d'ambition de la stratégie est relevé par plusieurs organes. Comme mentionné plus haut, la quasi-totalité des organes manifestent l'urgence d'agir et la hauteur de l'effort à mettre en place. Ils considèrent par conséquent que la SCB n'est pas suffisamment ambitieuse pour enrayer efficacement le déclin de la biodiversité.
6. Un quart des organes reconnaît la qualité de la SCB tant dans sa forme que sur le fond. Parmi les organes soutenant ce commentaire, quatre déplorent un manque d'ambition, mais admettent tout de même sa valeur et les limites auxquelles la SCB est confrontée.

Dix organes au moins ne se sentent pas concernés par la stratégie ou n'ont aucun commentaire à formuler. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne reconnaissent pas sa nécessité, mais qu'il leur semble s'occuper d'un domaine trop éloigné de la thématique pour donner leur avis.

Table 1 : Liste et statistique des réponses les plus récurrentes

Réponses récurrentes	Nbre organes <sup>8</sup>	% réponses
<b>1. L'importance de la préservation de la biodiversité est reconnue</b>	57/59	97%
<b>2. Certaines mesures sont appréhendées</b>	29/59	49%
<b>3. Les ressources prévues (humaines et/ou financières) sont insuffisantes</b>	25/59	42%
<b>4. La mise en œuvre de la SCB doit pouvoir être suivie</b>	17/59	29%
<b>5. La stratégie manque d'ambition et ne permettra pas d'enrayer le déclin de la biodiversité</b>	15/59	25%
<b>6. La qualité de la SCB est saluée</b>	15/59	25%
<b>7. Craintes économiques</b>	13/59	22%
<b>Dix organes ont répondu qu'ils n'avaient pas de commentaire ou n'étaient pas concernés par la thématique. Le pourcentage de réponse est ainsi calculé sans prendre en compte ces retours.</b>		

### 3. Synthèse des remarques par thématiques

En raison du nombre important de commentaires fournis, il a été décidé d'inclure dans le présent rapport de consultation uniquement les remarques les plus récurrentes et les modifications les plus importantes demandées. Le rapport revient également sur les mesures qui ont été retirées depuis le rapport technique de 2019 ainsi que sur les mesures qui ont été ajoutées à la SCB suite à la consultation. Les réponses générales sont indiquées ci-dessous en italique.

#### Coordination entre les concepts et stratégies

Plusieurs organes (l'ACF, les communes de Belfaux et Le Pâquier, les GPC, le PLR, l'ARG, Birdlife, Le Centre et les VERT-E-S et le SLeg) rappellent l'importance qu'une bonne coordination soit assurée entre les différents concepts et stratégies cantonales, notamment avec le PCC et la SDD. Celle-ci est nécessaire afin d'éviter tout doublon ou contradiction qui complexifierait ou ralentirait leur mise en œuvre.

*Lors de son élaboration, la SCB a pris en compte les différents documents stratégiques existants pour éviter toute redondance. Par ses mesures concrètes, elle entend promouvoir efficacement et globalement la biodiversité, tout en répondant à certains objectifs du PCC et de la SDD. La coordination sera assurée par le groupe interservices (M7-1).*

#### Manque d'ambition

De nombreux organes (le COF, l'Ecoforum, la FRC, les GPC, le karch, le KUND, le MHNF, le PS, Pro Natura, la SFE, les VERT·E·S, la commune de Belfaux, ProVelo, WWF) regrettent le manque d'ambition de la SCB. Ils considèrent que les mesures proposées ne sont pas à la hauteur des défis. Dans son état actuel, la SCB n'est pas perçue comme capable d'enrayer le déclin de la biodiversité.

<sup>8</sup> Le fait qu'un organe ne soit pas comptabilisé comme soutenant l'une ou l'autre de ces thématiques ne veut pas dire qu'il s'y oppose, mais plus généralement que l'organe n'a pas donné de détail dans sa réponse.

Les GPC et le WWF remarquent également que plusieurs mesures ne sont qu'un respect des obligations légales et ne sont pas de véritables mesures proactives pour la promotion de la biodiversité.

*Le déclin de la biodiversité est un sujet complexe et important. L'Etat est conscient et reconnaît que les efforts en faveur de la biodiversité pourraient être plus ambitieux. Néanmoins, l'Etat doit tenir compte des cadres légaux et budgétaires qui l'obligent à une priorisation des mesures et du calendrier. Les mesures les plus efficaces et les plus facilement réalisables ont été privilégiées dans un premier temps. Mais la SCB se veut évolutive et prendra en compte les efforts réalisés, les impacts des mesures mises en place et les besoins ultérieurs lors de sa mise à jour.*

### **Craintes quant à la mise en œuvre**

Plusieurs commentaires concernent des craintes par rapport à la mise en œuvre de certaines mesures de la SCB. Une attention particulière à respecter la pesée des intérêts (économiques, touristiques, agricoles et forestiers) est demandée pour que les différentes activités sur le territoire n'entrent pas en conflit (Le Centre, le PLR, l'UDC, le SBat, les communes de Belfaux et Fribourg, l'entreprise forestière de Galm-Murten, les sections de club alpin Kaiseregg, Gruyère, Moléson et Morat, l'industrie du bois suisse romand et les associations ForêtFribourg et du gravier et du béton).

Les conséquences économiques de la mise en œuvre des mesures sont aussi questionnées (l'UDC, l'ARG, les communes du Bas-Intyamon, Broc, Cugy, Fribourg, La Roche et Le Pâquier, relayées par l'ACF ainsi que l'entreprise forestière de Galm-Murten, ForêtFribourg, la Conférence des syndicats des chefs-lieux et des grandes communes et l'Université de Fribourg). D'une part les organes insistent sur le principe de « demandeur-payeur », c'est-à-dire que c'est à l'Etat, instigateur des mesures, de payer pour leur mise en place. D'autre part, ils demandent que les pertes de rendement dues à la mise en œuvre des mesures soient compensées par l'Etat.

*Les mesures seront en grande partie prises en charge par l'Etat et des subventions pour limiter les pertes seront prévues, en accord avec les bases légales existantes.*

*Néanmoins, il faut garder à l'esprit que la biodiversité rend des services écosystémiques gratuitement et que sa préservation est l'affaire de toutes et tous. Sa préservation doit par conséquent être soutenue par toutes les politiques sectorielles, à tous les échelons et sa dégradation doit être compensée.*

Les communes du Bas-Intyamon, Broc, Cugy, La Roche, Le Pâquier, la Conférence des syndicats des chefs-lieux et des grandes communes relayées par l'ACF ainsi que le PLR craignent que les mesures de la SCB n'entrent en conflit avec l'autonomie des communes. Particulièrement pour les mesures **M2-1** (Intégration de l'IE au plan directeur cantonal) et **M2-2** (Renforcement de la biodiversité dans les planifications régionales et locales), ces organes insistent sur le fait que l'aménagement local doit rester une compétence communale.

*Afin de pouvoir atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité définis dans la SCB, un cadre doit être posé. Cela ne remet pas en question l'autonomie des communes en matière d'aménagement local.*

Les nouvelles mesures de la SCB et le renforcement de la biodiversité dans les planifications locales apportent un nouveau regard, particulièrement sur les PAL. L'Agglo-FR et la commune de Belfaux demandent à ce que de telles mesures ne remettent pas en cause le travail déjà engagé ou réalisé sur une base volontaire par les régions.

*Le travail déjà engagé ou réalisé sera valorisé. Il serait contre-productif de remettre en cause cette expérience accumulée.*

## IE : aires centrales et de mise en réseau

Plusieurs organes (Birdlife, le PS, Les VERT-E-S, Pro Natura, Ecoforum, WWF, Forum Biodiversité CH) reviennent sur la notion de 17% de surfaces protégées citée dans le chapitre *Méthodologie*. Premièrement, les associations Birdlife et Ecoforum précisent que ce chiffre avait été fixé par la Confédération, dans la Stratégie Biodiversité Suisse, et devait être atteint en 2020. Cet objectif n'a pas été atteint. Deuxièmement, Birdlife, Pro Natura et le WWF rappellent que l'objectif de 17% du territoire ne concernait que les zones centrales. Elles reprochent à la SCB un manque de clarté à ce sujet. Le texte pourrait laisser entendre que les 17% demandés incluraient également les zones de mise en réseau. Enfin, tous ces organes demandent à revoir l'objectif à la hausse pour correspondre aux recommandations scientifiques. Ils demandent de prévoir une infrastructure écologique (aires centrales et aires de mises en réseau) fonctionnelle, couvrant 30% du territoire.

*La Confédération a fixé, comme objectif surfacique, de consacrer 17% du territoire nationale aux aires centrales (AC). Ces AC doivent être mises en réseau (aires de mise en réseau AMR) et les connaissances scientifiques actuelles indiquent que 30% du territoire sont nécessaires pour assurer une infrastructure écologique fonctionnelle (AC+AMR). Ces valeurs se trouvent aussi dans l'objectif fixés en 2022 lors de la COP15 (Kunming-Montreal) de la Convention sur la diversité biologique dont la Suisse est signataire. La Confédération demande aux cantons de contribuer à atteindre cet objectif. Les surfaces protégées n'étant ni décrite ni définie dans le manuel de la Confédération, les cantons appliquant eux-mêmes des critères différents pour les définir, une comparaison directe avec les surfaces protégées cantonales n'est toutefois pas possible. La description de la mesure M1-1 précise que « Ce plan se base sur les indications de la Confédération ». Cet intitulé permet par conséquent d'intégrer les objectifs surfaciques mentionnés.*

*La SCB sera néanmoins modifiée pour intégrer plus précisément les objectifs surfaciques dans le contexte de l'objectif O4 : « Pour que l'infrastructure écologique soit efficace, les aires centrales en faveur de la biodiversité devront représenter 17% du territoire cantonal. En combinant les surfaces protégées avec les aires de mise en réseau, l'infrastructure écologique pourraient couvrir 30% en fonction de la densité de population. »*

*Il y a toutefois lieu de relativiser ces comparaisons sachant que les modalités de mise en œuvre ne sont pas clarifiées. Les cantons appliquent eux-mêmes des critères différents pour définir ces surfaces. Une comparaison directe avec les surfaces protégées fribourgeoises ne peut donc pas se faire de manière significative. D'autre part, cet objectif ambitieux fixé au niveau international constitue une moyenne qui doit être, selon le CE, pondéré en fonction de la densité de population des différentes régions.*

## Réserves forestières

ForêtFribourg, l'ARG, l'UDC et le PLR s'opposent à la mesure **M4-7** (Augmentation des surfaces de réserves forestières) telle qu'énoncée dans la SCB. Ils estiment que la mise en réserve de 15% de forêts domaniales serait un non-sens écologique et économique. Ils assurent qu'une exploitation forestière raisonnée garantit ses fonctions écologiques et une meilleure protection contre les dangers naturels. De plus, ils précisent que de nombreuses parcelles forestières sont inexploitable et que ce serait plus raisonnables de considérer ces parcelles comme réserves plutôt que de condamner une source de matière première renouvelable.

*La Confédération a fixé un objectif de 10% des forêts placées en réserves forestières. Le but de la mesure, qui ne concerne que les forêts propriétés de l'Etat, est de mettre en avant l'exemplarité de ce dernier et d'atteindre plus rapidement l'objectif fixé. Il s'agira évidemment de ne pas viser avec cet objectif, les surfaces les plus intéressantes pour l'exploitation sylvicole.*

## Agriculture

Les mesures concernant l'agriculture ont divisé les organes répondants. D'un côté, certains organes (le FRC, le Forum Biodiversité CH, Pro Natura, WWF et Bio Fribourg) estiment que la SCB ne propose aucune mesure liée à l'agriculture qui permette d'enrayer le déclin de la biodiversité ou, plus spécifiquement des ressources génétiques. Pro Natura et WWF vont jusqu'à proposer de nouvelles mesures à intégrer à la SCB, comme le « Développement d'incitatifs pour les petites exploitations proches et respectueuses de la nature », la « Réduction du déficit de surfaces naturelles à semi-naturelles dans la SAU » ou encore la « Diminution des rejets d'ammoniac dus à l'agriculture pour correspondre à l'objectif fixé par l'OFAG et l'OFEV de 40% de réduction ».

*L'Etat précise que les mesures proposées dans la SCB sont complémentaires aux efforts déjà réalisés dans la politique agricole. L'ensemble des mesures améliorent considérablement la situation de la biodiversité dans la zone agricole.*

*La majorité des mesures proposées par les associations sont déjà thématiques par les mesures **M3-1** (Conseil aux exploitants et exploitantes agricoles) et **M3-4** (Adaptation de l'exploitation dans les zones à haute valeur écologique). De plus, le Plan Phyto reprend en partie certaines thématiques (soutien à l'agriculture biologique notamment).*

La commune de Belfaux, les VERT-E-S, Bio Fribourg, le COF, Pro Natura et le WWF estiment inutile d'intégrer la mesure **M3-5** (Réduction des effets des pesticides) à la SCB. En effet, la mise en œuvre du Plan Phyto étant déjà un engagement du Canton, il n'est pas nécessaire de la thématiser dans la SBC.

*Suite à la consultation, la mesure est retirée de la SCB. Seul un rappel que cette thématique est traitée dans le cadre du Plan Phyto est fait.*

À l'inverse des avis précédents, l'UDC et Gn reprochent à la SCB de stigmatiser l'agriculture et la définir comme seule fautive du déclin de la biodiversité. Gn et le PS demandent à insister sur l'importance d'un effort collectif, de toutes les politiques sectorielles.

*La SCB ne vise nullement à stigmatiser l'agriculture. Elle relève cependant l'importance que cette dernière joue en tant qu'acteur incontournable. Un effort de toutes les politiques sectorielles est nécessaire pour améliorer la situation de la biodiversité. Les différentes politiques sectorielles seront nommées dans le contexte de l'objectif **O7** afin d'insister sur ce point.*

## Ressources insuffisantes

### ▪ Ressources humaines

Globalement, les ressources humaines demandées pour les différentes mesures de la stratégie sont perçues comme insuffisantes en comparaison avec les besoins réels pour combler le déficit actuel. De nombreux organes insistent sur ce point (le SLeg, Le Centre, les VERT-E-S, le PLR, les communes de Belfaux et Le Pâquier, l'ARG, les GPC, Birdlife et le PNR-GPE). Les points les plus concernés par cet avis sont les mesures **M3-1** (Conseil aux exploitant-e-s agricoles), **M3-4** (Adaptation de l'exploitation dans les zones à hautes valeurs écologiques), **M3-5** (Réduction des effets des pesticides), **M3-7** (Elaboration de plans de gestion), **M5-2** (Suivi des espèces à responsabilité), **M5-4** (Mise en œuvre de mesures en faveur des espèces prioritaires), **M5-13** (Poste de doctorat cantonal en biodiversité), **M6-3** (Vulgarisation et sensibilisation).

### ▪ Ressources financières

Globalement, les ressources financières demandées pour les différentes mesures de la stratégie sont perçues comme insuffisantes par rapport aux besoins réels pour enrayer efficacement et durablement le

déclin de la biodiversité. De nombreux organes insistent sur ce point (Le Centre, les VERT·E·S, la Ville de Fribourg, le PNR-GPE, Bio Fribourg, Birdlife, l'Ecoforum, ForêtFribourg, le Forum Biodiversité CH, la FRC, les GPC, le KUND, Pro Natura, le WWF et le MHNF). Tous ces organes craignent que les ressources demandées ne permettent pas de mettre en place rapidement les mesures de la SCB et n'assureront pas un soutien étatique pour les acteurs visés par ces mesures. La majorité des mesures est concernée par ce manque de ressource, mais plus particulièrement ce sont les mesures **M3-4** (*Adaptation de l'exploitation dans les zones à haute valeur écologique*), **M3-5** (*Réduction des effets des pesticides*), **M4-8** (*Création de nouveaux biotopes*), **M5-13** (*Poste de doctorat cantonal en biodiversité*) et **M6-3** (*Vulgarisation et sensibilisation*) qui inquiètent le plus.

*L'Etat est conscient que les efforts en faveur de la biodiversité nécessiteraient d'être ambitieux. Cependant, les contraintes budgétaires et la nécessaire prise en compte de l'ensemble des différentes politiques publiques expliquent le compromis trouvé. Une évaluation des résultats et des besoins se fera en 2028. Les ressources à investir seront alors réévaluées. Les mesures **M3-5** (*Réduction des effets des pesticides*) et **M5-13** (*Poste de doctorat cantonal en biodiversité*) ont été supprimées de la SCB (cf. chapitre 4 – Mesures retirées).*

### Ressources trop importantes

#### ▪ Ressources humaines

L'UDC et ForêtFribourg regrettent le choix de la SCB de promouvoir des budgets pour engager des EPT supplémentaires plutôt que d'investir cet argent dans des mesures concrètes sur le terrain.

Deux mesures ressortent dans plusieurs commentaires concernant une surévaluation de ressources humaines nécessaires. WWF se demande pourquoi la mesure **M3-1** (*Conseils aux exploitant·e·s agricoles*) demande autant d'EPT supplémentaires alors que la mesure est relativement simple techniquement en comparaison à d'autres mesures de la SCB. Tandis que Pro Natura, la SFE, le WWF et le PNR-GPE estiment que les ressources humaines demandées pour la mesure **M3-12** (*Entretien des talus routiers et ferroviaires*) sont largement surévaluées. Selon ces organes, un entretien extensif ne rend pas le travail plus exigeant.

#### ▪ Ressources financières

Le Centre et l'AFin considèrent certaines estimations de budgets trop élevées, en particulier pour la mesure **M3-8** (*Gestion des biotopes*). L'AFin se demande dans quelle mesure le Canton de Fribourg a les capacités de déployer tant de ressources. Elle se demande si les communes n'ont pas également un rôle plus important à jouer sur le plan financier.

*La crise de la biodiversité représente une menace pour les générations futures et pour notre société en général. L'urgence d'agir est signalée dans de nombreux retours de la consultation publique. Une réduction des ressources réduirait l'efficacité de la SCB ainsi que sa crédibilité.*

*La mesure **M3-12** (*Entretien des talus routiers et ferroviaires*) a été adaptée pour permettre l'achat de machines compatibles avec la préservation de la petite faune et de la flore, sans augmentation des ressources humaines.*

### CDD et CDI

Le SPO, les VERT-E-S et le MHNF s'interrogent sur le grand nombre de postes en CDD (en moyenne, environ 60% des EPT sont prévus en durée déterminée). Leur incompréhension est d'autant plus grande que la majorité de ces CDD (90%) seront encore actifs en 2028, et tout laisse à penser qu'ils seront prolongés au-delà. Ainsi ces organes demandent pourquoi ne pas prévoir de pérenniser ces postes. Le

SPO s'appuie même sur un postulat validé par le Grand Conseil en septembre 2022<sup>9</sup>.

*Il est vrai que les CDD peuvent sembler peu attractifs pour des personnes expérimentées et les employés continuent parfois à chercher un poste stable pendant leur mandat. Ils permettent néanmoins d'accéder à des compétences très spécifiques pour des besoins limités dans la durée. Pour pallier aux désavantages évoqués, les postes seront pourvus pour une durée de deux années. Dans le cadre du postulat 2022-GC-18, le SPO va examiner le caractère éventuellement pérenne des crédits, respectivement des tâches et missions y-liées, ainsi que des engagements en personnel qu'ils financent. Cet examen se portera évidemment sur les CDD prévus sur la durée de la mise en œuvre de la stratégie, soit jusqu'en 2028.*

### **Objectifs et indicateurs de suivi**

Plusieurs organes (le SLeg, la commune de Belfaux, le PS, les VERT-E-S, Birdlife, Bio Fribourg, le COF, l'Ecoforum, les GPC, Pro Natura, la SFE, le WWF et le PNR-GPE) déplorent l'absence dans la SCB d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et mesurables. Ils estiment ces objectifs nécessaires ainsi que la définition de jalons intermédiaires pour pouvoir assurer un suivi et une évaluation de la mise en place de la SCB et ses mesures. Le COF précise que les seuls indicateurs mentionnés dans la stratégie sont ceux de la Confédération et que sans adaptation, ils ne sont pas utilisables à l'échelle cantonale.

*En réponse à ces remarques, des objectifs et indicateurs ont été précisés pour certaines mesure. Ces informations renseigneront sur la mise en œuvre de la SCB et serviront de base à une évaluation menée en 2028.*

*Le suivi de cette tâche figure au cahier des charges du groupe interservices, **M7-1** (Mise en place d'une gouvernance pour assurer la transversalité dans la mise en œuvre de la SCB).*

*Le chapitre 4 (suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité) est complété d'une annexe avec des objectifs et/ou des indicateurs pour certaines mesures. Ces indicateurs seront de trois types, selon la mesure concernée :*

- *Indicateur avec objectif quantitatif*
- *Indicateur sans objectif quantitatif*
- *Produit fini, avec délai*

*Concernant des indicateurs de l'état de la biodiversité, la M5-2 (Suivi des espèces à responsabilité) prévoit le suivi de certaines espèces. Il s'agira de mettre en valeur des données déjà récoltées actuellement, dans le cadre de suivi nationaux et cantonaux. Le CE priorise des mesures concrètes de conservation à des suivis tous azimuts sans effets directs et lourds en ressources.*

### **Suivi de mise en œuvre**

La commune de Belfaux, le COF, Pro Natura, la SFE et le WWF demandent que le suivi de mise en œuvre de la SCB ne soit pas assuré par le groupe interservices par soucis de transparence. Ils demandent que ce suivi soit assuré par un mandat externe.

*Le suivi de la mise en œuvre ainsi que le rapportage seront gérés prioritairement à l'interne du SFN. La délégation ou le recours à un organe externe reste une possibilité, qui sera évaluée ultérieurement.*

### **Mesures du rapport technique**

Le PS, les VERT-E-S, Bio Fribourg, Birdlife, Forum Biodiversité CH, les GPC, Pro Natura, le WWF et la

---

<sup>9</sup> Postulat 2022-GC-18 (Ingold/Kolly) : Engagement hors EPT : vers une régularisation ?

commune de Fribourg regrettent la disparition de certaines mesures suggérées dans le rapport technique<sup>10</sup>.

*A la suite de la consultation technique en 2021, les mesures ont été réévaluées en fonction de leur pertinence et de leur faisabilité. Certaines d'entre elles ont été écartées, car impossibles à mettre en œuvre au niveau cantonal. D'autres mesures ont été retirées car déjà réalisables avec les moyens disponibles actuellement (cf. Annexe).*

## 4. Conclusion

### Modifications importantes de mesures

#### ▪ **M3-12 : Entretien des talus routiers et ferroviaires**

Les ressources humaines prévues pour cette mesure ont été converties en l'achat de machines pour l'entretien, respectueuses de la biodiversité. Des répondants nature dans chaque équipe seront désignés et une formation continue spécifiques sera organisée.

#### ▪ **M4-13 : Augmentation de la part subventionnable pour les revitalisations des eaux**

Avec l'acceptation par le Grand Conseil de la motion populaire 2022-GC-106, le maximum de subventionnement de la part de la Confédération et du canton est relevé à 95%.

### Mesures retirées

#### ▪ **M3-5 : Réduction des effets des pesticides**

Cette mesure se référait uniquement au plan d'action du canton de Fribourg visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires, sans proposer de nouvelle mesure. Pour ne pas créer de redondance ni surcharger la SCB inutilement, cette mesure a été retirée et seule la mention du « Plan Phyto » est maintenue.

#### ▪ **M5-13 : Poste de doctorat cantonal en biodiversité**

L'Université n'est pas en mesure de réallouer des moyens à la création d'un poste de doctorat. Un soutien cantonal pour la création d'un poste ayant un cahier des charges précis contreviendrait à l'autonomie de l'Université (art. 3 alinéa 2 LUni). Ainsi, le maintien de cette mesure ne paraît pas possible. Les collaborations entre le SFN et l'Université pourront continuer d'être exploitées selon les opportunités. En particulier, des synergies combinant la recherche sur la biodiversité locale et la sensibilisation de la population pourront être exploitées (p.ex. recherche participative) ainsi que des recherches en conservation appliquée.

### Mesures fusionnées

#### ▪ **M5-3 : Elaboration de plans d'action pour les espèces prioritaires et M5-4 : Mise en œuvre de mesures en faveur des espèces prioritaires.**

Ces mesures peuvent être aisément fusionnée en une seule mesure.

### Nouvelle annexe

La SCB est complété d'une annexe listant les indicateurs et objectifs des différentes mesures.

---

10 Gremaud, J., Fragnière, Y., Volkart, G. & Rion F. (2021). Etat des lieux et mesures en faveur de la biodiversité dans le canton de Fribourg. Rapport technique dans le cadre de la stratégie cantonale biodiversité. Sur mandat du service des forêts et de la nature, Givisiez

## 5. Liste des organes ayant répondu

Groupe	Acronyme	Nom complet
Direction	DEEF	Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation
	DFAC	Direction de la formation et des affaires culturelles
	DIME	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
	DSAS	Direction de la santé et de affaires sociales
	DSJS	Direction de la sécurité, de la justice et du sport
Services	ATPrDM	Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation
	AFin	Administration des finances
	BEF	Bureau de l'égalité
	CoPt	Conférence des préfets
	Gn	Grangeneuve
	SAAV	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
	SBat	Service des bâtiments
	SeCE	Secrétariat de la Chancellerie d'État
	SeCU	Service de la culture
	SITel	Service de l'informatique et des télécommunications
	SLeg	Service de la législation
SPO	Service du personnel et de l'organisation	
Partis Politiques	Le Centre	Le Centre Fribourg
	PLR	Les Libéraux-Radicaux Fribourg
	PS	Parti socialiste fribourgeois
	PVL	Parti vert'libéral du Canton de Fribourg
	Les VERT-E-S	Les VERT-E-S fribourgeois
	UDC	Union Démocratique du Centre du Canton de Fribourg
Associations	AGC	Association de la Grande Cariçaie
	ACSM	Association des cadres supérieurs et magistrats, magistrates de l'État de Fribourg
	AFAAC	Association fribourgeoise des agent·e·s d'administration communale
	AFGB	Association fribourgeoise de l'industrie des graviers et du

		béton
	-	Bergverein
	-	Bio Fribourg
	Birdlife	Birdlife Suisse
	COF	Cercle ornithologique de Fribourg
	-	Club Alpin Suisse, section Kaiseregg
	-	Club Alpin Suisse, section La Gruyère
	-	Club Alpin Suisse, section Moléson
	-	Club Alpin Suisse, section Morat
	-	Conférence des syndics des chefs-lieux et des grandes communes
	-	Ecoforum
	-	Église évangélique réformée du canton de Fribourg
	-	Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse
	FRC	Fédération romande des consommateurs, section fribourgeoise
	-	ForêtFribourg
	Forum Biodiversité CH	Forum Biodiversité Suisse
	GPC	Grands-parents pour le climat Fribourg/ Parents* Eltern* pour le climat Fribourg
	-	Industrie du bois suisse romand
	karch	Info fauna – Centre de coordination pour la protection des reptiles et des amphibiens de Suisse
	KUND	Kultur Natur Deutschfreiburg
	PNR-GPE	Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d’Enhaut
	-	Paysage libre
	Pro Natura	Pro Natura Fribourg
	Pro Velo	ProVelo Fribourg
	-	Sauvez les Préalpes
	SFE	Société fribourgeoise d’entomologie
	-	Union fribourgeoise du tourisme
	WWF	World Wide Fund for Nature Fribourg
C o m m u n	Agglo-FR	Agglomération de Fribourg

	-	Association régionale de la Sarine
	ARG	Association régionale de la Gruyère
	ACF	Comité de l'Association des communes fribourgeoises
	-	Commune Bas-Intyamon
	-	Commune de Belfaux
	-	Commune de Broc
	-	Commune de Cugy
	-	Commune de La Roche
	-	Commune Le Pâquier
	-	Ville de Fribourg
Enterprises	-	Forêts de Galm-Murten
	-	Groupe E
Université	UniFR	Université de Fribourg
Privés	-	Samuel Dougoud

## **6. Annexe**

– Liens entre les mesures du rapport technique et celles de la SCB